

Arrêté portant composition de jury d'examens

Arrêté de nomination du jury de licence ASS

La directrice de composante,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 13 juin 2024 ;
Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;

Arrête

Article 1. Le jury de licence ASS est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2025-2026 :

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année
L1	Président.e Olatoyé Kotchikpa	Président.e Olatoyé Kotchikpa	Président.e Olatoyé Kotchikpa
	Marie Bossard	Marie Bossard	Marie Bossard
	Alexandre Vayer	Alexandre Vayer	Alexandre Vayer
	Claudie Abiven	Claudie Abiven	Claudie Abiven

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
L2	Président.e Marie Bossard	Président.e Marie Bossard	Président.e Marie Bossard	Président.e Marie Bossard
	Olatoyé Kotchikpa	Olatoyé Kotchikpa	Olatoyé Kotchikpa	Olatoyé Kotchikpa
	Alexandre Vayer	Alexandre Vayer	Alexandre Vayer	Alexandre Vayer
	Claudie Abiven	Claudie Abiven	Claudie Abiven	Claudie Abiven

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
L3	Président.e Alexandre Vayer	Président.e Alexandre Vayer	Président.e Alexandre Vayer	Président.e Alexandre Vayer
	Marie Bossard	Marie Bossard	Marie Bossard	Marie Bossard
	Olatoyé Kotchikpa	Olatoyé Kotchikpa	Olatoyé Kotchikpa	Olatoyé Kotchikpa
	Claudie Abiven	Claudie Abiven	Claudie Abiven	Claudie Abiven

E=Enseignant, EC=Enseignant-chercheur, P=Professionnel

Article 2. La Directrice de LLSHS est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

À Lorient le 07/10/2025

Isabelle DURAND



Arrêté portant composition de jury d'examens

Arrêté de nomination du jury de licence Histoire

La directrice de composante,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 13 juin 2024 ;
Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;

Arrête

Article 1. Le jury de licence Histoire est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2025-2026 :

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année
L1	Président : Jean-Baptiste BRUNEAU (EC)	Président : Jean-Baptiste BRUNEAU (EC)	Président : Jean-Baptiste BRUNEAU (EC)
	LANDRÉA Cyrielle (EC)	MEHL Véronique (EC)	MEHL Véronique (EC)
	FRERE Dominique (EC)	FRERE Dominique (EC)	LANDRÉA Cyrielle (EC)
	VU THANH Hélène (EC)	TRANCHANT Mathias (EC)	TRANCHANT Mathias (EC)
	HUET Claire (EC)	LIMOUSIN Éric (EC)	VU THANH Hélène (EC)
			FRERE Dominique (EC)

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
L2	Président François PLOUX (EC)	Président François PLOUX (EC)	Président François PLOUX (EC)	Président François PLOUX (EC)
	LIMOUSIN Éric (EC)	MEHL Véronique (EC)	MEHL Véronique (EC)	LIMOUSIN Éric (EC)
	TRANCHANT Matas (EC)	TAVENNE Léa (EC)	TAVENNE Léa (EC)	MEHL Véronique (EC)
	BADIER-HODAYE Benjamin (EC)	VIAUT Charles (EC)	TRANCHANT Mathias (EC)	TAVENNE Léa (EC)
	TAVENNE Léa (EC)	VU THANH Hélène (EC)	VU THANH Hélène (EC)	BADIER-HODAYE Benjamin (EC)

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
L3	Président François PLOUX (EC)	Président François PLOUX (EC)	Président François PLOUX (EC)	Président François PLOUX (EC)
	MEHL Véronique (EC)	LIMOUSIN Éric (EC)	MEHL Véronique (EC)	MEHL Véronique (EC)
	VIAUT Charles (EC)	BADIER-HODAYE Benjamin (EC)	VU TANH Hélène (EC)	VU TANH Hélène (EC)
	TAVENNE Léa (EC)	TRANCHANT Mathias (EC)	LIMOUSIN Éric (EC)	LIMOUSIN Eric (EC)
	VU TANH Hélène (EC)	FRERE Dominique (EC)	BADIER-HODAYE Benjamin (EC)	BADIER-HODAYE Benjamin (EC)
			TAVENNE Léa (EC)	TAVENNE Léa (EC)

E=Enseignant, EC=Enseignant-chercheur, P=Professionnel

Article 2. La Directrice de LLSHS est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.



À Lorient le 07/10/2025

Isabelle DURAND



Arrêté portant composition de jury d'examens

Arrêté de nomination du jury de licence Histoire-Géographie

La directrice de composante,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 13 juin 2024 ;
Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;

Arrête

Article 1. Le jury de licence Histoire-Géographie est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2025-2026 :

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année
L1	Président DAVID Franck Prag (E)	Président DAVID Franck Prag (E)	Président DAVID Franck Prag (E)
	LANDRÉA Cyrielle (EC)	BRUNEAU Jean-Baptiste (EC)	BOUZILLE Emmanuelle (EC)
	SURGET Damien (E)	BOUZILLE Emmanuelle (EC)	BRUNEAU Jean-Baptiste (EC)
	VU THANH Hélène (EC)	TRANCHANT Mathias(EC)	LANDRÉA Cyrielle (EC)
			SURGET Damien (E)

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
L2	Président SURGET Damien (E)	Président SURGET Damien (E)	Président SURGET Damien (E)	Président SURGET Damien (E)
	PLOUX François (EC)	MEHL Véronique (EC)	DAVID Franck (E)	DAVID Franck (E)
	TRANCHANT Mathias (EC)	TAVENNE Léa (EC)	PLOUX François (EC)	PLOUX François (EC)
	ALIBERT Valentin (EC)	ALIBERT Valentin (EC)	MEHL Véronique (EC)	MEHL Véronique (EC)
	DAVID Franck (E)	DAVID Franck (E)	TRANCHANT Mathias (EC)	TRANCHANT Mathias (EC)

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
L3	Président SURGET Damien (E)	Président SURGET Damien (E)	Président SURGET Damien (E)	Président SURGET Damien (E)
	MEHL Véronique (EC)	LIMOUSIN Éric (EC)	ALIBERT Valentin (EC)	ALIBERT Valentin (EC)
	VU THANH Hélène (EC)	BADIER-HODAYE Benjamin (EC)	DAVID Franck (E)	DAVID Franck (E)
	GENOUEL Mailys (EC)	DAVID Franck (E)	LIMOUSIN Éric (EC)	LIMOUSIN Éric (EC)
	ALIBERT Valentin (EC)	ALIBERT Valentin (EC)	VU THANH Hélène (EC)	VU THANH Hélène (EC)
		LE DELEZIR Ronan (EC)		

E=Enseignant, EC=Enseignant-chercheur, P=Professionnel

Article 2. La Directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

À Lorient le 06/10/2025

Isabelle DURAND




Arrêté portant composition de jury d'examens

Arrêté de nomination du jury de la Licence Langues Etrangères Appliquées

La directrice de composante,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L613-1 ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
 Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
 Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 13 juin 2024 ;
 Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;

Arrête

Article 1. Le jury de licence Licence Langues Etrangères Appliquées est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2025-2026 :

	de premier semestre	de second semestre	d'année
LEA1	Présidente : Fanny SEKKAKI, E	Présidente : Fanny SEKKAKI, E	Présidente : Fanny SEKKAKI, E
	Membres :	Membres :	Membres :
	Claire Shires, EC	Laurent Daniel, EC	Laurent Daniel, EC
	Mariannick Guennec, EC	Mariannick Guennec, EC	Mariannick Guennec, EC
	Gwyn Jones, EC	Gwyn Jones, EC	Gwyn Jones, EC
	François Martinez, EC	François Martinez, EC	François Martinez, EC
	Hania Renaudie, E	Hania Renaudie, E	Hania Renaudie, E
	Jörg Ulbert, EC	Jörg Ulbert, EC	Jörg Ulbert, EC
	Mathieu Collet, E	Ana Mendoza, E	Ana Mendoza, E
		Arnaud Aldeguer, E	Mathieu Collet, E
			Claire Shires, EC
	Wiebke Peters, E	Wiebke Peters, E	Wiebke Peters, E
		Arnaud Aldeguer, E	

	de premier semestre	de second semestre	d'année	de mention de diplôme
LEA2	Président : Mathieu Collet, E	Président : Mathieu Collet, E	Président : Mathieu Collet, E	Président : François Martinez, EC
	Membres :	Membres :	Membres :	Membres :
	Benoit Cointo, E	Benoit Cointo, E	Benoit Cointo, E	Fanny Sekkaki, E
	Mariannick Guennec, EC	Mariannick Guennec, EC	Mariannick Guennec, EC	
	Fanny Sekkaki, E	Laurent Daniel	Fanny Sekkaki, E	Mathieu Collet, E
	Gwyn Jones, EC	Gwyn Jones, EC	Gwyn Jones, EC	
	Marion Olharan-Lagan, E	Marion Olharan-Lagan, E	Marion Olharan-Lagan, E	
	Hania Renaudie, E	Hania Renaudie, E	Hania Renaudie, E	
	Violaine Rosiau, E	Violaine Rosiau, E	Violaine Rosiau, E	
	Jörg Ulbert, EC	Jörg Ulbert, EC	Jörg Ulbert, EC	
	Wiebke Peters, E	Wiebke Peters, E	Wiebke Peters, E	
			Laurent Daniel, EC	

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
LEA3	Président : François Martinez, EC	Président : François Martinez, EC	Président : François Martinez, EC	Président : François Martinez, EC
	Membres :	Membres :	Membres :	Membres :
				Fanny Sekkaki, E
	Mariannick Guennec, EC	Mariannick Guennec, EC	Mariannick Guennec, EC	
	Fanny Sekkaki, E	Donika HVARCHILKOVA	Fanny Sekkaki, E	Mathieu Collet, E
	Ana Mendoza, E	Ana Mendoza, E	Ana Mendoza, E	
	Chrystel Millon, E	Chrystel Millon, E	Chrystel Millon, E	
	Claire Shires, EC	Claire Shires, EC	Claire Shires, EC	
		Marion Olharan-Lagan, E	Marion Olharan-Lagan, E	
	Mathieu Collet, E	Mathieu Collet, E	Mathieu Collet, E	
	Hania Renaudie, E		Hania Renaudie, E	
	Arnaud Aldeguer, E		Donika HVARCHILKOVA	
			Arnaud Aldeguer, E	

E=Enseignant, EC=Enseignant-chercheur, P=Professionnel

Article 2. La directrice de LLSHS est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.



À Lorient le 06/10/2025

Isabelle DURAND



Arrêté portant composition de jury d'examens

Arrêté de nomination du jury de la Licence Langues Etrangères Appliquées

La directrice de composante,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L613-1 ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
 Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
 Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 13 juin 2024 ;
 Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;

Arrête

Article 1. Le jury de la **Classe* préparatoire aux grandes écoles** est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire **2025-2026** :

	de premier semestre	de second semestre	d'année
CPGE1	Présidente : Fanny SEKKAKI, E	Présidente : Fanny SEKKAKI, E	Présidente : Fanny SEKKAKI, E
	Membres :	Membres :	Membres :
	Robert Carin, E	Robert Carin, E	Robert Carin, E
		Laurent Daniel, EC	Laurent Daniel, EC
	Virginie Desclos, E	Virginie Desclos, E	Virginie Desclos, E
	Mariannick Guennec, EC	Mariannick Guennec, EC	Mariannick Guennec, EC
	Françoise Jappé, E	Françoise Jappé, E	Françoise Jappé, E
	Gwyn Jones, EC	Gwyn Jones, EC	Gwyn Jones, EC
	François Martinez, EC	François Martinez, EC	François Martinez, EC
	Hania Renaudie, E	Hania Renaudie, E	Hania Renaudie, E
Jörg Ulbert, EC	Jörg Ulbert, EC	Jörg Ulbert, EC	

		Ana Mendoza, E	Ana Mendoza, E
	Claire Shires, EC		Claire Shires, EC
	Mathieu Collet, E		Mathieu Collet, E
CPGE2	Président : Mathieu Collet, E	Président : Mathieu Collet, E	Président : Mathieu Collet, E
	Membres :	Membres :	Membres :
	Benoit Cointo, E	Benoit Cointo, E	Benoit Cointo, E
	Virginie Desclos, E	Virginie Desclos, E	Virginie Desclos, E
	Mariannick Guennec, EC	Mariannick Guennec, EC	Mariannick Guennec, EC
	Françoise Jappé, E	Françoise Jappé, E	Françoise Jappé, E
		Christian Quotschalla, P	Christian Quotschalla, P
	Gwyn Jones, EC	Gwyn Jones, EC	Gwyn Jones, EC
	Fanny Sekkaki, E	Claire Shires, EC	Claire Shires, EC
	Marion Olharan-Lagan, E	Marion Olharan-Lagan, E	Marion Olharan-Lagan, E
	Hania Renaudie, E	Hania Renaudie, E	Hania Renaudie, E
	Violaine Rosiau, E	Violaine Rosiau, E	Violaine Rosiau, E
	Jörg Ulbert, EC	Jörg Ulbert, EC	Jörg Ulbert, EC
	Robert Carin, E	Robert Carin, E	Robert Carin, E
		Fanny Sekkaki, E	

E=Enseignant, EC=Enseignant-chercheur, P=Professionnel

Article 2. La Directrice de LLSHS est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.



À Lorient le 06/10/2025

Isabelle DURAND

Arrêté portant composition de jury d'examens

Arrêté de nomination du jury de la Licence Langues Etrangères Appliquées - UCO

La directrice de composante,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L613-1 ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
 Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
 Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 13 juin 2024 ;
 Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;

Arrête

Article 1. Le jury de la Licence LEA dispensée à l'Université Catholique de l'Ouest (UCO) est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2025-2026 :

	de premier semestre	de second semestre	d'année	de mention de diplôme
L1 UCO	Présidente : Fanny SEKKAKI, E	Présidente : Fanny SEKKAKI, E	Présidente : Fanny SEKKAKI, E	
	Membres :	Membres :	Membres :	
	Pas d'ouverture cette année			
L2 UCO	Président : Mathieu Collet, E	Président : Mathieu Collet, E	Président : Mathieu Collet, E	Président : François Martinez, EC
	Membres :	Membres :	Membres :	Membres :
	Fanny Sekkaki, E	Fanny Sekkaki, E	Fanny Sekkaki, E	Fanny Sekkaki, E
	Charlotte Huet, E	Charlotte Huet, E	Charlotte Huet, E	Mathieu Collet, E



	Koulmig Malrieu, E	Koulmig Malrieu, E	Koulmig Malrieu, E	
	François Martinez, EC	François Martinez, EC	François Martinez, EC	
	Président : François Martinez, EC	Président : François Martinez, EC	Président : François Martinez, EC	Président : François Martinez, EC
L3 UCO	Membres :	Membres :	Membres :	Membres :
	Fanny Sekkaki, E	Fanny Sekkaki, E	Fanny Sekkaki, E	Fanny Sekkaki, E
	Mathieu Collet, E	Mathieu Collet, E	Mathieu Collet, E	Mathieu Collet, E
	Charlotte Huet, E	Charlotte Huet, E	Charlotte Huet, E	
	Koulmig Malrieu, E	Koulmig Malrieu, E	Koulmig Malrieu, E	

E=Enseignant, EC=Enseignant-chercheur, P=Professionnel

Article 2. La Directrice de LLSHS est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

À Lorient le 06/10/2025

Isabelle DURAND



Arrêté portant composition de jury d'examens

Arrêté de nomination du jury de licence LLCER Anglais

La directrice de composante,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 13 juin 2024 ;
Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;

Arrête

Article 1. Le jury de licence LLCER Anglais est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2025-2026 :

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année
L1	Président.e N. Lechevalier-Bekadar	Président.e N. Lechevalier-Bekadar	Président.e N. Lechevalier-Bekadar
	Yves Gastineau	Yves Gastineau	Yves Gastineau
	Airelle Théveniaut	Airelle Théveniaut	Airelle Théveniaut
	Nolwenn Rousvoal	Nolwenn Rousvoal	Nolwenn Rousvoal
	Pauline Pilote	Marie Christine Michaud	Pauline Pilote

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
L2	Président.e	Président.e	Président.e	Président.e
	Nolwenn Rousvoal	Nolwenn Rousvoal	Nolwenn Rousvoal	Nolwenn Rousvoal
	Yves Gastineau	Yves Gastineau	Yves Gastineau	Pauline Pilote
	Airelle Theveniaut	Airelle Theveniaut	Airelle Theveniaut	Airelle Theveniaut
	Nawelle Lechevalier-Bekadar	Nawelle Lechevalier-Bekadar	Nawelle Lechevalier-Bekadar	Nawelle Lechevalier-Bekadar

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
L3	Président.e	Président.e	Président.e	Président.e
	Nolwenn Rousvoal	Nolwenn Rousvoal	Nolwenn Rousvoal	Nolwenn Rousvoal
	Pauline Pilote	Pauline Pilote	Pauline Pilote	Catherine Kerbrat-Ruellan
	Jean Peeters	Jean Peeters	Jean Peeters	Jean Peeters



	Marie-Christine Michaud	Marie-Christine Michaud	Marie-Christine Michaud	Marie-Christine Michaud
--	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------

E=Enseignant, EC=Enseignant-chercheur, P=Professionnel

Article 2. La Directrice de LLSHS est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

À Lorient le 07/10/2025

Isabelle DURAND



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned to the right of the circular stamp.



Arrêté portant composition de jury d'examens

Arrêté de nomination du jury de licence LLCER Espagnol

La directrice de composante,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 13 juin 2024 ;
Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;

Arrête

Article 1. Le jury de licence LLCER Espagnol est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2025-2026 :

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année
L1	Président.e ROSIAU Violaine, E	Président.e ROSIAU Violaine, E	Président.e ROSIAU Violaine, E
	Daniel ATTALA EC	Daniel ATTALA EC	Daniel ATTALA EC
	Joël DELHOM EC	Joël DELHOM EC	Joël DELHOM EC
	Ailin NACUCCHIO E	Ailin NACUCCHIO E	Ailin NACUCCHIO E

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
L2	Président.e FABREGAS Immaculada, EC	Président.e FABREGAS Immaculada, EC	Président.e FABREGAS Immaculada, EC	Président.e FABREGAS Immaculada, EC
	Joël DELHOM EC	Joël DELHOM EC	Joël DELHOM EC	Joël DELHOM EC
	Daniel ATTALA EC	Daniel ATTALA EC	Daniel ATTALA EC	Daniel ATTALA EC
	Violaine ROSIAU E	Violaine ROSIAU E	Violaine ROSIAU E	Violaine ROSIAU E

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
L3	Président.e FABREGAS Immaculada, EC	Président.e FABREGAS Immaculada, EC	Président.e FABREGAS Immaculada, EC	Président.e FABREGAS Immaculada, EC
	Joël DELHOM EC	Joël DELHOM EC	Joël DELHOM EC	Joël DELHOM EC
	Daniel ATTALA EC	Daniel ATTALA EC	Daniel ATTALA EC	Daniel ATTALA EC
	Violaine ROSIAU E	Violaine ROSIAU E	Violaine ROSIAU E	Violaine ROSIAU E

E=Enseignant, EC=Enseignant-chercheur, P=Professionnel

Article 2. La Directrice de LLSHS est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.



À Lorient le 06/10/2025

Isabelle DURAND



Arrêté portant composition de jury d'examens

Arrêté de nomination du jury de licence Lettres Modernes

La directrice de composante,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L613-1 ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
 Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
 Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 13 juin 2024 ;
 Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;

Arrête

Article 1. Le jury de licence Lettres Modernes est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2025-2026 :

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année
L1	Président.e NOM CHERLY Maria E	Président.e Maria Cherly	Président.e Maria Cherly
	HENRICHOT Michel E	HENRICHOT Michel E	
	VICTORIN Patricia EC	RACHEBOEUF- ALLARD Sam EC	

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
L2	Président.e HENRICHOT M E	Président.e HENRICHOT M.	Président.e HENRICHOT M.	Président.e HENRICHOT M
	COUDREUSE A. EC	CHERLY M PRAG		
	DURAND I (PR)	COUDREUSE A MCF HDR		
	RACHEBOEUF- ALLARD Sam EC	VICTORIN P. PR		
	VICTORIN P. EC	RACHEBOEUF- ALLARD Sam MCF		

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
L3	Président.e	Président.e	Président.e	Président.e
	HENRICHOT M. E	HENRICHOT M	HENRICHOT M	HENRICHOT M
	RACHEBOEUF- ALLARD Sam EC	DURAND I EC		
	COUDREUSE A EC	RACHEBOEUF- ALLARD Sam EC		
	CHERLY M. E	VICTORIN P.		
VICTORIN P. EC	COUDREUSE A EC CHERLY M. E			

E=Enseignant, EC=Enseignant-chercheur, P=Professionnel

Article 2. La Directrice de LLSHS est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.



À Lorient le 06/10/2025

Isabelle DURAND

Arrêté portant composition de jury d'examens

Arrêté de nomination du jury de DOUBLE LICENCE LLCER ESPAGNOL – LETTRES MODERNES

La directrice de composante,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 13 juin 2024 ;
Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;

Arrête

Article 1. Le jury de Double licence LLCER Espagnol -Lettres modernes est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2025-2026 :

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année
L1.	Président.e ROSIAU VIOLAINE (E)	Président.e PATRICIA VICTORIN (P)	Président.e ROSIAU VIOLAINE (E)
	Maria Cherly	Maria Cherly	Daniel Attala
	Daniel Attala	Michel Henrichot	Patricia Victorin
	Immaculada Fàbregas	Violaine Rosiau	Maria Cherly

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
L2	Président.e ROSIAU VIOLAINE (E)	Président.e PATRICIA VICTORIN (P)	Président.e PATRICIA VICTORIN (P)	Président.e PATRICIA VICTORIN (P)
	Daniel Attala	Michel Henrichot	Michel Henrichot	Michel Henrichot
	Immaculada Fabregas	Maria Cherly	Daniel Attala	Violaine Rosiau
	Michel Henrichot	Violaine Rosiau	Immaculada Fàbregas	

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
L3	Président.e ROSIAU VIOLAINE (E)	Président.e PATRICIA VICTORIN (P)	Président.e ROSIAU VIOLAINE (E)	Président.e ROSIAU VIOLAINE (E)
	Daniel Attala	Michel Henrichot	Michel Henrichot	Immaculada Fàbregas
	Immaculada Fabregas	Maria Cherly	Daniel Attala	Patricia Victorin
	Michel Henrichot	Violaine Rosiau	Immaculada Fàbregas	

--	--	--	--	--

E=Enseignant, EC=Enseignant-chercheur, P=Professionnel

Article 2. La Directrice de LLSHS est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.



À Lorient le 06/10/2025

Isabelle DURAND

